

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de VIRE SUR LOT**

PREFECTURE DE CAHORS
Date de réception de l'AR: 03/10/2023
046-214803367-20230929-DE_02_29_09_23-DE

Séance ordinaire du 29 septembre 2023

Date de la convocation : 20/09/2023

Objet : Service de l'eau - décision modificative - Adour Garonne - redevances pollution eau domestique et alimentation en potable (DE_02_29_09_23)

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-neuf septembre, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances : à la mairie, sous la présidence de Madame le Maire Yvette FROIDFOND.

Présents : Yvette FROIDFOND, Edmond HARTMANN, Patrice MATENCE, Christiane OSTERMANN, Dominique FILHOL, Malika LASSERRE, Romain TRILLE, Michel VANTILCKE

Représentés : Eric MONTAGNE par Dominique FILHOL
Francis LOYGUES

- **Absents excusés :** Olivier GUITARD

- **Absents :**

Secrétaire de séance : Patrice MATENCE

SERVICE DE L'EAU

Décision modificative :

Adour Garonne – avis de somme à payer pollution eau domestique chapitre 014 701259 : 2 535 €

Adour Garonne – avis de sommes à payer alimentation en eau potable chapitre 014 701249 : 11 815 €

Madame le maire indique au conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
701259	Reversement - redevance agence de l'eau	2535.00	
701249	Reversement redevance agence de l'eau	11815.00	
TOTAL :		14350.00	0.00

Le budget étant voté en déséquilibre, il n'y a pas lieu de compenser en recette.

Madame le maire invite le conseil municipal à voter ces crédits.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits.

Fait et délibéré à Vire sur Lot, les jour, mois et an que dessus,
pour copie certifiée conforme
Madame le Maire, Yvette FROIDFOND



Acte rendu exécutoire par réception en Préfecture
et publication en Mairie le 03/10/2023

Madame le Maire

Votants : 9
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0